

COMPTE RENDU DU PLAN VOILE DES COLLEGES 2019/2020

Je veux avant tout rendre hommage à Yves Lacoste pour toute la passion et la conviction qu'il a mis à défendre et promouvoir cette action visant à permettre aux collégiens de découvrir et de s'initier à la pratique de la voile.

Venant de reprendre ce dossier à partir de mi septembre, vous voudrez bien excuser les imperfections ou les manquements de ce rapport, n'ayant pas vécu le développement de ce plan voile au collège au cours des années antérieures et par conséquent durant la période scolaire 2019/2020.

Ce plan me semble se caractériser par plusieurs points remarquables

Un engagement fort des différents acteurs.

Il faut souligner le soutien sans faille du Conseil Départemental qui depuis plus de 30 ans est présent aux côtés du CD Voile 13 et de l'Education Nationale afin de faciliter l'accès à la mer pour de nombreux collèges du département et leurs élèves.

Bien entendu cette pratique de la voile au sein des collèges n'a pu et ne peut se réaliser sans l'adhésion et la forte implication des clubs affiliés et de leurs cadres, malgré les conditions particulières du moment.

Un succès évident

Le plan voile collège a suscité un réel engouement ainsi que l'évolution des demandes émises par les collèges le démontre :

de 60 en 2017/2018, elles passent à 90 en 2018/2019, puis à 141 en 2019/2020, et 154 en 2020/2021. La préparation de la prochaine édition 2021/2022 nous amène à envisager l'intégration de 181 modules.

Chaque année de nouveaux collèges souhaitent bénéficier de la possibilité d'orienter les cours d'EPS vers une activité sportive tournée vers la mer, ce qui semble une évidence dans un département à vocation maritime. En outre cette possibilité accompagne différents projets pédagogiques au sein des établissements et permet parfois de pallier à l'impossibilité d'accéder à des installations sportives.

Le succès a permis également de soutenir l'effort des clubs par l'apport d'aides en équipement octroyées par le Conseil Départemental sous forme d'achat de bateaux de sécurité, de laser Pico et de shorty.

Ce succès s'est traduit également par la réussite de la première finale plan voile des collèges créée en juin 2019, mais n'ayant pu être reconduite en 2020 en raison des problèmes sanitaires liés à cette période.

Des constats

Le succès entraîne des demandes en nombre auxquelles il est parfois difficile de répondre. Ainsi la plupart des clubs sont proches de la saturation en matière d'accueil compte tenu que les scolaires se rajoutent à leur fonctionnement habituel. Sur le secteur de Marseille, sans le Centre Municipal de Voile, il n'aurait été possible de répondre de manière satisfaisante à la demande.

Cependant il faut reconnaître qu'en cette période de pandémie et des contraintes qui en découlent, le plan voile a permis de maintenir une activité essentielle à la survie des clubs.

D'autres freins se sont fait jour. Un des critères d'attribution des modules voile est que le professeur d'EPS participe à l'encadrement et de ce fait doit pouvoir utiliser un bateau moteur pour assurer l'enseignement et la sécurité de la séance et donc être titulaire d'un permis bateau. Tous les enseignants n'ont pas ce permis et parmi ceux qui le possèdent certains ne se sentent pas très à l'aise dans l'utilisation du bateau moteur.

Cela a amené le CD Voile 13 à envisager de proposer des journées d'information et de formation à l'encadrement et à la sécurisation des séances de voile. Prévues en octobre puis novembre 2020, là encore les contraintes sanitaires n'ont pas permis de les mettre en place.

Des contraintes pénalisantes

Si la pratique de la voile dépend beaucoup des conditions météo, personne n'avait imaginé l'apparition de ce que nous avons subi au cours du premier semestre 2020 avec le confinement et l'arrêt total des pratiques nautiques, avant une reprise strictement encadrée. Ainsi sur 126 modules prévus en 2019/2020 seuls 59% ont pu être mis en place soit 74. Ceci a eu un fort impact sur l'activité économique des clubs qui ont dû avoir recours à la mise en chômage partiel de leur personnel.

Cependant il faut féliciter les clubs et leur encadrement pour leur adaptabilité dès lors que les activités scolaires ont pu être autorisées.

Le plan voile 2019/2020 en chiffres

15 structures participent au plan voile :

ANOI Istres, ASPTT Marseille, AVCR Carry le Rouet, BN Port St Louis, BN St Chamas, CMV Corbières, CMV Roucas, CNM Marignane, CVCK Vitrolles, CVM Martigues, CVF Fos/Mer, NCM La Méde, NCM Miramas, SNC La Ciotat, SNEM l'Estaque, YCPR Marseille

46 collèges ont souhaité bénéficier du dispositif plan voile, dont une forte concentration sur Marseille

141 modules demandés

126 prévus mais dont la mise en place a été malheureusement fortement perturbé, au cours du premier semestre 2020, en raison de la succession d'arrêtés liés au COVID 19.

74 modules ont pu être réalisés sur les 126 prévus soit **59%**

541 séances effectuées sur les 1134 initialement envisagées

1628 collégiens ont bénéficiés du plan voile

1144 collégiens n'ont pu y prendre part

Des perspectives et des engagements

Le développement du plan voile se poursuit car sur la programmation 2020/2021 154 demandes ont été déposées et d'ores déjà les collèges ont exprimé 181 demandes pour 2021/2022.

Pour y faire face, les acteurs du plan voile se fixent pour objectifs :

- de reconduire ce qui fonctionne de manière satisfaisante
- de poursuivre la progression du plan voile auprès de l'ensemble des collèges du 13 et plus particulièrement en intensifiant l'intégration de collèges hors du périmètre de Marseille et en incitant ceux situés à proximité d'installations nautiques à s'investir plus fortement dans le dispositif.
- de sécuriser la pratique de l'activité dans le cadre du plan voile en proposant aux enseignants des journées de familiarisation au maniement des bateaux d'encadrement et ainsi de leur permettre d'être plus efficace dans leur enseignement et dans la sécurisation de leur groupe.
- de contribuer à améliorer la qualité de la prestation des clubs affiliés.
- d'inciter les cadres de clubs et les enseignants à aborder la part environnementale de la voile
- de développer et valoriser l'évaluation de fin de modules en complément de l'évaluation pédagogique propre à L'Education Nationale, afin que chaque collégien puisse se situer et connaisse les possibilités lui permettant de poursuivre cette pratique.

Une projection

Si le plan voile 2020/2021 atteignait le chiffre de 154 modules réalisés ainsi qu'il est prévu cela représenterait :

1386 séances (154x9)

3388 collégiens (154x22) ayant pratiqué la voile. (22 élèves en moyenne/classe)

30492 séances /élèves (154x9x22) réalisées

Ces chiffres peuvent paraître faibles au regard de l'ensemble des élèves de collèges du 13, mais sont cependant significatifs de l'attrait de cette pratique avec son ouverture sur le milieu marin, les problématiques de sa préservation et une orientation sportive.

Cet attrait se double très souvent de l'intention de l'établissement d'utiliser ces modules comme facteur d'intégration des élèves.

Enfin je souhaite attirer l'attention sur la labellisation « **Génération 2024** » que les collèges peuvent obtenir. Quelques uns parmi ceux participant au plan voile ont obtenu ce label. Cela signifie que ces collèges ont un projet pédagogique répondant à certains critères « Génération 2024 » parmi lesquels développer des projets structurant avec des clubs locaux, établir des partenariats, promouvoir les valeurs olympiques, inviter les clubs partenaires au cours de journées portes ouvertes de l'établissements ou communiquer sur le site de l'établissement sur l'offre sportive des partenaires ainsi que la réactualisation du projet de l'association sportive de l'établissement.

Le plan voile ainsi que la finale sont parmi les éléments pouvant être utilisés par les collèges pour bâtir leur projet de demande de labellisation.

Aussi Génération 2024 ne doit pas rester une formule mais devenir une réalité pour l'ensemble des collèges intégrant le plan voile afin que la voile soit à l'honneur . .